

DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

Épreuve écrite sur documents relatifs à la vie quotidienne et à ses activités, à l'action sociale et aux institutions.

SESSION 2008

Durée : 4 heures + 30 minutes pour la lecture des documents

Coefficient : 2

**Matériel autorisé : aucun
La calculatrice est donc interdite.**

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 8 pages, numérotées de 1/8 à 8/8

BTS DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2008
Épreuve écrite sur documents relatifs à la vie quotidienne et à ses activités, à l'action sociale et aux institutions.	Page : 1/8

«Les explications communément avancées sur les difficultés d'intégration des populations étrangères et issues de l'immigration, qu'il s'agisse de formation ou de qualification moins élevées ou d'une insuffisante maîtrise de la langue, ne peuvent à elles seules justifier des inégalités autant en terme d'insertion que de mobilité professionnelles.

Les processus générateurs de ces situations reposent sur la combinaison de deux facteurs discriminants : le fait d'être femme et immigrée [...].

Concernant les jeunes filles descendantes des migrants, la conjonction de situations de travail précaire et de différentes formes de discriminations ethnique et sexiste et de non-reconnaissance de leur qualification altèrent profondément leur estime de soi. Ce sont alors des pans entiers de compétences qui ne sont pas ou sont sous-utilisés sur le marché du travail ».

Rapport sur l'emploi des femmes immigrées et issues de l'immigration, 2002

Dans un devoir composé, à partir de vos connaissances et des documents joints :

1. Analysez les caractéristiques de l'insertion professionnelle des femmes immigrées ou issues de l'immigration.
2. Présentez les structures et les mesures mises en place dans le cadre de la politique d'action sociale à destination des immigrés qui favorisent l'intégration des femmes. Montrez leurs limites.
3. En vous situant dans un cadre institutionnel précis,
 - 3.1 proposez les actions possibles d'un conseiller en Economie Sociale Familiale, visant à favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle des femmes immigrées ou issues de l'immigration,
 - 3.2 développez une de ces actions.

ANNEXES

Annexe 1 : « Les immigrés en France » Statistiques *INSEE Références – Edition 2005*

Annexe 2 : « Lutte contre les discriminations : le passage à l'action », *Journal de l'action sociale*, avril 2004.

Annexe 3 : « Les adultes relais » - *La lettre de la DIV*, avril/mai 2006, n° 110.

BAREME (20 points)

Question 1 : 4 points

Question 2 : 4 points

Question 3 : 8 points

3.1 : 3 points

3.2 : 5 points

Expression, orthographe, construction du devoir: 4 points

BTS DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2008
Épreuve écrite sur documents relatifs à la vie quotidienne et à ses activités, à l'action sociale et aux institutions.	Page : 2/8

ANNEXE 1 :

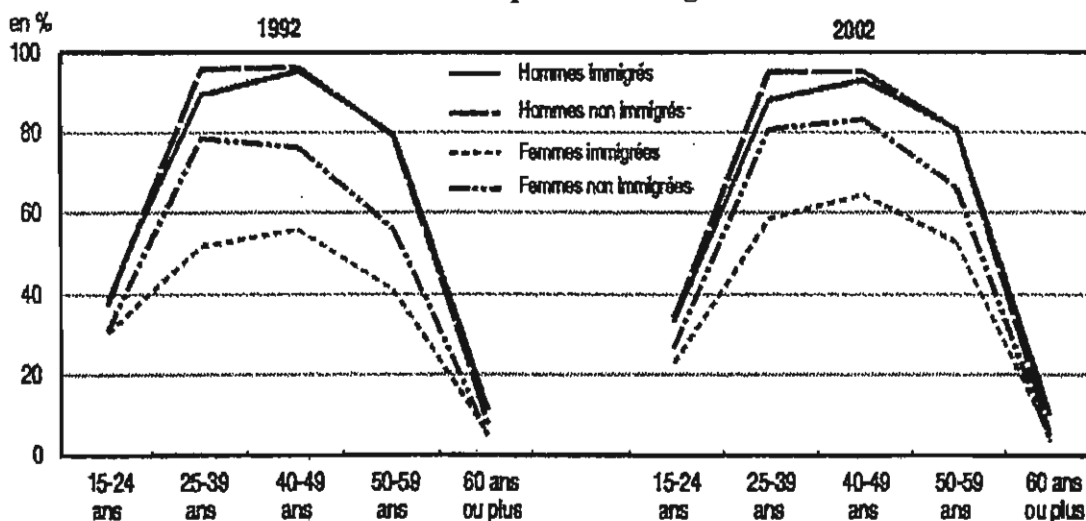
Après avoir doublé entre 1946 et 1975, le nombre d'immigrés a ensuite progressé de façon très modérée, mais leur part dans la population est restée stable. En 1999, ils représentent 7,4 % de l'ensemble de la population résidant en France métropolitaine.

Parallèlement, les motifs d'immigration se sont modifiés. Ainsi, le ralentissement de la croissance au milieu des années soixante-dix a mis un terme à l'immigration de travailleurs venant répondre aux besoins nés de la reconstruction puis de la croissance ; le regroupement familial et les demandes d'asile ont alors pris une part croissante. Les migrations pour motif familial prédominent

désormais et se traduisent par une féminisation de la population immigrée : en 1999, les femmes représentent la moitié des immigrés vivant en France contre 45 % en 1946.

Dans les dernières décennies, les origines géographiques des immigrés se sont beaucoup diversifiées et sont devenues de plus en plus lointaines. En 1962, les immigrés venus d'Espagne ou d'Italie représentaient à eux seuls la moitié des immigrés résidant en France ; en 1999, ils n'en représentent qu'à peine un sur six. À l'inverse, la part des immigrés nés au Maghreb a doublé : ils représentent désormais 30 % des immigrés.

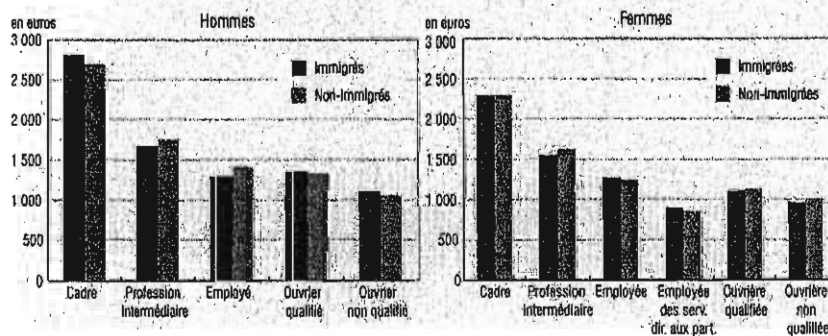
Taux d'activité par sexe et âge en 1992 et 2002.



Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : INSEE, enquêtes Emploi, 1992 et 2002.

Salaire net mensuel moyen des salariés à temps complet par catégorie socioprofessionnelle



Source : INSEE
Enquête emploi 2003

ANNEXE 1 (suite) :

Répartition des actifs occupés par secteur d'activité

en %

Secteur d'activité	Ensemble			Hommes		Femmes	
	Population totale	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrées	Immigrées
Agriculture, sylviculture et pêche	4,1	4,2	3,1	5,4	3,7	2,8	2,4
Industrie	17,8	17,9	16,3	23,5	20,2	11,2	10,6
Industries agricoles	2,6	2,7	1,5	3,2	1,5	2,2	1,5
Industries des biens de consommation	3,1	3,1	2,9	3,1	2,7	3,1	3,2
Industrie automobile	1,3	1,3	1,4	1,9	2,1	0,6	0,4
Industries des biens d'équipement	3,4	3,5	3,0	5,2	4,1	1,4	1,4
Industries des biens Intermédiaires	6,4	6,3	7,3	8,6	9,5	3,4	3,9
Énergie	1,0	1,0	0,3	1,5	0,3	0,5	0,2
Construction	6,2	5,6	13,9	9,2	22,3	1,3	1,4
Tertiaire	71,9	72,3	66,7	62,0	53,9	84,7	85,7
Commerce et réparation	12,9	13,0	11,3	13,1	11,2	12,8	11,5
Transports	4,6	4,6	4,1	6,6	6,0	2,3	1,3
Activités financières	3,0	3,1	1,0	2,7	0,9	3,7	1,1
Activités immobilières	1,4	1,3	2,2	1,2	1,2	1,5	3,7
Services aux entreprises	12,9	12,5	16,7	13,4	17,3	11,8	15,9
Services aux particuliers	8,3	7,8	15,2	5,1	8,3	11,0	25,5
Éducation, santé, action sociale	18,1	18,7	11,5	9,6	5,7	29,3	20,1
Administrations	10,7	11,2	4,8	10,2	3,2	12,3	6,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : personnes actives ayant un emploi, hors militaires du contingent.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

La collecte de recensement de 2004

Les informations issues de la première collecte du nouveau recensement ne sont pas prises en compte car plusieurs collectes sont nécessaires pour étudier en détail la population immigrée. Toutefois, les premières analyses montrent qu'en 2004, 4,5 millions de personnes immigrées âgées de 18 ans ou plus résident en France métropolitaine, soit 9,6 % de la population du même âge, contre 8,9 % en 1999. En 2004, les femmes représentent 50,3 % des immigrés. La diversification des origines géographiques se poursuit : la part des immigrés venus des pays d'Europe est en baisse (41 % en 2004, 46 % en 1999). À l'inverse, l'immigration venue d'Asie s'accroît (14 % des immigrés majeurs viennent de ce continent, contre 12 % en 1999) ; celle en provenance d'Afrique également (42 % en 2004 contre 39 % en 1999).

ANNEXE 1 (suite) :

Le temps partiel

	Ensemble			Hommes		Femmes	
	Population totale	Non-Immigrés	Immigrés	Non-Immigrés	Immigrés	Non-Immigrées	Immigrées
Part de personnes travaillant à temps partiel	16,2	16,0	19,0	5,0	5,9	29,0	38,7
Type de temps partiel							
Temps partiel, sans horaire habituel	9,7	9,9	7,9	16,6	14,4	8,5	6,5
Temps partiel, moins de 15 heures	13,0	12,5	18,7	12,0	9,2	12,5	20,8
Temps partiel, 15 heures ou plus	77,3	77,6	73,4	71,4	76,4	79,0	72,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : personnes actives ayant un emploi, hors militaires du contingent.

Lecture : 16,2 % des personnes actives travaillent à temps partiel. 13 % d'entre elles effectuent moins de 15 heures par semaine.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

Taux de chômage par âge et sexe en 1992 et 2002

Sexe et âge	1992			2002		
	Population totale	Non-Immigrés	Immigrés	Population totale	Non-Immigrés	Immigrés
Hommes	7,9	7,4	14,6	7,9	7,1	15,5
15-24 ans	16,6	16,3	22,6	18,2	17,9	24,9
25-39 ans	7,9	7,5	13,6	8,4	7,5	18,0
40-49 ans	5,3	4,6	11,7	5,6	4,7	13,8
50-59 ans	7,3	6,2	18,4	6,0	4,0	13,7
Femmes	12,8	12,2	24,6	10,1	9,5	17,7
15-24 ans	26,1	25,5	37,6	22,8	22,3	33,2
25-39 ans	13,4	12,6	28,7	10,8	10,0	20,3
40-49 ans	8,7	8,3	17,0	7,9	7,2	16,0
60-59 ans	9,8	9,4	16,6	7,4	6,9	13,2
Ensemble	10,1	9,5	18,0	8,9	8,2	16,4

Champ : personnes actives âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi, 1992 et 2002.

Taux d'activité selon la situation de famille

Situation de famille	Hommes			Femmes		
	Population totale	Non-Immigrés	Immigrés	Population totale	Non-Immigrés	Immigrées
En couple sans enfant	94,2	94,8	88,3	79,5	81,0	65,3
En couple avec enfant(s)	97,2	97,7	93,3	75,8	78,4	55,2
dont avec enfant(s) de moins de 6 ans	97,4	97,8	94,8	67,9	71,0	44,9
Seul avec ou sans enfant	90,8	91,2	87,1	86,4	87,1	79,7
Ensemble	95,3	95,7	91,3	79,0	81,0	62,1

Champ : personnes âgées de 30 à 54 ans qui sont personnes de référence du ménage ou conjoints de la personne de référence du ménage.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

Taux d'activité des immigrés selon le pays d'origine

Pays d'origine	Ensemble	Hommes	Femmes
Espagne	86	ns	ns
Italie	80	ns	ns
Portugal	88	96	79
Algérie	65	85	48
Maroc	68	90	45
Tunisie	73	ns	ns
Autres pays d'Afrique	80	93	68
Turquie	84	87	37
Ensemble des Immigrés	76	91	62
Non-Immigrés	88	95	81
Population totale	87	94	79

Champ : personnes âgées de 30 à 54 ans.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

Lutte contre les discriminations: le passage à l'action

Si l'intégration nécessite la mobilisation de certains dispositifs, elle doit d'abord être perçue comme un processus global et dynamique de lutte contre les discriminations. Le recentrage récent du Fasilid autour de la lutte contre les discriminations témoigne de cette prise de conscience. Bernard Stasi souligne d'ailleurs, dans son rapport remis au Premier Ministre le 16 février, l'"urgence d'agir" face à "une politique de lutte contre les discriminations enlisée". Le médiateur de la République préconise ainsi le vote d'une loi créant une "Haute autorité contre les discriminations et pour l'égalité", avant la fin de l'année 2004. "Un tabou est tombé", se plaît à reconnaître Patrick Norynberg, qui rappelle que "c'est d'abord sur le terrain de la discrimination par l'emploi que doivent se mobiliser les partenaires locaux". En effet, selon le dernier recensement de l'Insee, le taux de chômage des 15-24 ans est dans les quartiers dits sensibles de l'ordre de 40 % contre 25 % en moyenne nationale.

En premier lieu, l'emploi...

Cette priorité est déjà prise en compte en Moselle. À cette fin, l'ANPE valorise auprès des employeurs la méthode dite des habiletés, qui permet d'orienter les critères d'embauche moins sur les diplômes et davantage sur les compétences réellement attendues, pour éviter d'écarter de fait les jeunes peu qualifiés, souvent d'origine étrangère. À Behren-les-Forbach, une régie de quartier s'occupe principalement de l'insertion professionnelle des femmes maghrébines. Michel Obiéjala, son maire, nous précise que "cette étape permet d'organiser un accompagnement personnalisé pour reconstruire une image d'eux-mêmes souvent dévalorisée". Le contrat de ville de Thionville est reconnu comme l'expérience française la plus intéressante du point de vue de sa méthode. En partenariat avec l'État, le Fasilid, la caisse d'allocations familiales et le conseil général de la Moselle, treize groupes de travail ont été mis en place. "Pour mobiliser les employeurs, nous indique Jean-Pierre La Vaullée, maire de Guénange, nous les invitons à des petits-déjeuners animés par des intervenants extérieurs, et nous identifions ensemble les différents aspects de la discrimination. Désormais il est possible de parler de manière dédramatisée des difficultés objectives de l'insertion professionnelle d'adultes illettrés ou de jeunes quelquefois en rupture". Mais le dialogue ne suffit pas. L'implication de la commune est essentielle, pour mettre le pied à l'étrier de l'insertion des publics éloignés de l'emploi, soit par l'embauche directe sous forme de contrats emploi solidarité ou consolidés. Ainsi à Fameck, commune qui participe au contrat de ville, l'ancienneté du tissu associatif a permis la mise en place d'un dispositif complet d'insertion, allant de la régie de quartier aux chantiers d'insertion, de la friperie à l'association intermédiaire...

ANNEXE 2

... mais aussi l'ensemble des discriminations...

À Mulhouse, les élus se sont mobilisés autour d'un projet de relais municipal. Pour Djamila Sonzogni, conseillère municipale, "il fallait donner une réponse concrète aux discriminations ainsi qu'au sentiment de discrimination". Sous l'autorité de l'adjointe au maire chargée de la politique de la ville, un partenariat s'est noué entre le service d'action territoriale de la commune, les chefs de projet, la Codac comprenant l'ensemble des services de l'État, enfin les associations (Cedif, Licra, Ligue des droits de l'homme...). Le relais s'est vu assigner trois missions. La première concerne l'accueil, l'écoute, l'orientation et le suivi individuel. Un éducateur assure des permanences au relais et dans les différents quartiers de la ville. "Je suis persuadée que lorsqu'on écoute les personnes, qu'elles peuvent exprimer leur ressenti, leur mal-être diminue déjà de moitié", poursuit Djamila Sonzogni. Diverses actions peuvent alors être mises en œuvre, depuis la médiation jusqu'aux poursuites. Pour cette raison, le relais ne travaille pas dans l'anonymat, une charte précise sa déontologie. La seconde mission consiste à élaborer des actions collectives, comme l'accompagnement des jeunes d'origine étrangère dans les démarches visant à trouver des stages obligatoires dans leur cursus scolaire. Enfin la troisième mission revient à mettre en réseau les institutions, associations et personnes impliquées. Pour autant, les expériences de lutte contre les discriminations, aussi innovantes soient-elles, et hélas trop rares, doivent être éprouvées méthodologiquement pour avoir quelque chance de succès. C'est pourquoi l'action de Mulhouse est accompagnée méthodologiquement par l'ORIV

De même à Marseille, le plan de lutte contre les discriminations, qui a été labellisé par la délégation interministérielle à la ville parmi six expériences nationales pilotes, s'est doté d'un accompagnement méthodologique par deux cabinets (Iskra Méditerranée et le Collège coopératif).

BTS DIPLOME DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2008
Épreuve écrite sur documents relatifs à la vie quotidienne et à ses activités, à l'action sociale et aux institutions.	Page : 6/8

ANNEXE 2 (suite) :

... et bien sûr les représentations

Finally l'intégration renvoie à la volonté de nos concitoyens de s'ouvrir sur une société acquise à la valorisation des différences. "Il faut donc lutter contre les fausses représentations qui structurent le rapport de notre société à l'immigration, tout particulièrement en ce qui concerne les jeunes, qui sont souvent français et qui ont le désavantage d'avoir un nom, un prénom ou une apparence qui les renvoie à un ailleurs", nous dit Murielle Maffessoli de l'Oriv. C'est pourquoi il faut s'attacher constamment à rappeler l'apport des personnes immigrées à notre économie, notre culture et notre vie sociale. "Car si l'on parle souvent des désordres des banlieues, on ne parle que rarement des très nombreux immigrés dont l'intégration se passe sans problème", rappelle Jean-Pierre La Vaullée qui ajoute: "il faut mettre en valeur les insertions réussies, afin de provoquer un effet de contagion, pour que change le regard mutuel que s'adressent le jeune en échec et l'employeur auteur de discrimination". À cette fin, le Haut Conseil à l'Intégration a proposé dans son rapport 2003 de valoriser les réussites individuelles. La délégation interministérielle à la ville organise depuis deux ans une récompense aux "Talents des cités", mais l'effet d'entraînement se fait mal. Trop de démarches paraissent contradictoires. Ainsi, Laurent Ott déplore que "l'on retrouve les jeunes d'origine étrangère qui ont réussi dans les carrières sociales à s'occuper des leurs comme si leur origine les prédisposait à ces emplois ou comme si leur parcours leur donnait une sorte de super compétence à s'occuper d'intégration". De même, les élus

issus de l'immigration n'ont pas vocation à particulièrement s'intéresser aux questions d'intégration, même si le mérite attaché à leur parcours personnel peut les prédisposer à l'engagement et à l'altruisme. Par exemple au Blanc-Mesnil une élue est chargée des services publics et des droits des femmes, une autre suit le conseil municipal des jeunes. L'intégration signifie que ces élus puissent être totalement fondus sans distinction dans les conseils municipaux. À cet égard, la progression du nombre de candidats d'origine étrangère aux élections peut être utile à condition de ne pas en faire une démarche spécifique. On ne le relèvera jamais assez, comme l'a rappelé récemment le Haut Conseil, que l'intégration doit s'adresser à tous: elle constitue un engagement individuel à dépasser les particularités dues aux origines et aux appartenances pour contribuer à la construction d'un espace public commun. Le contrat qui fonde cet espace public doit être défini et renouvelé collectivement. L'intégration n'est pas une notion réservée aux seules personnes étrangères ou d'origine étrangère, elle concerne chacune des personnes vivant en France et constitue l'élément fondateur du pacte social et du "vivre ensemble".

Éric Pelisson et Jean-Louis Sanchez

Sources : Journal de l'action sociale – Avril 2004.

FASILD devenu ACSE depuis la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances : Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances.

La HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité des chances) a été créée par la loi du 30 décembre 2004.

ORIV : Observatoire Régional Intégration et Ville.

BTS DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2008
Épreuve écrite sur documents relatifs à la vie quotidienne et à ses activités, à l'action sociale et aux institutions.	Page : 7/8

LES ADULTES RELAIS

Le nombre d'adultes-relais va passer de 3 000 à 6 000 fin 2006. Quelles missions vont-ils exercer et dans quel cadre ?

Initié par le Comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, le programme adultes-relais permet de confier des missions de médiation sociale et culturelle à des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville, âgés d'au moins 30 ans, précédemment sans emploi ou en contrat aidé. L'objectif est de développer le lien social dans les territoires en difficultés, de valoriser le rôle des adultes et la fonction parentale, et de contribuer à l'insertion des personnes recrutées. Considérant que ce dispositif a fait la preuve de son utilité, le gouvernement a décidé de porter le nombre des adultes-relais de 3 000 en 2005 à 6 000 d'ici à la fin de l'année. Le 16 janvier, une première circulaire prévoyait ainsi le renouvellement des conventions arrivant à échéance cette année, le recrutement de 3 000 personnes supplémentaires et appelait à généraliser un parcours de formation pour chaque adulte relais.

Une seconde circulaire a été adressée le 31 mars dernier, délivrant de nouvelles consignes aux préfets concernant les adultes-relais, désormais baptisés "médiateurs de ville". Leurs missions seront déterminées à partir d'une analyse des besoins de chaque territoire. "Dans l'objectif de favoriser le lien social, ils exerceront des missions de médiation, en rapport avec les champs social et culturel, avec

l'école, la santé publique mais également dans le domaine de la tranquillité publique (médiation dans l'espace public : habitat social, transports, correspondants de nuit..) indique la DIV. Par ailleurs la circulaire invite les préfets à privilégier l'embauche de personnes - "majoritairement des femmes" - dont les qualités d'écoute, de dialogue et de responsabilité sont reconnues. Les représentants de l'Etat veilleront

aussi à ce que les "employeurs des médiateurs de ville s'engagent à faire remonter les éléments permettant d'évaluer l'ambiance des quartiers". Les informations, non nominatives, pourront être échangées dans le cadre des "instances de concertation et observatoires locaux en lien avec la politique de la ville et la prévention de la délinquance." Les postes seront attribués en priorité aux associations, collectivités à très faibles ressources et établissements scolaires. Enfin, la circulaire demande aux préfets d'initier une démarche de validation des acquis de l'expérience pour chaque "adulte-relais-médiateur de ville".

Qui sont les adultes-relais ?

Actuellement, 60% des adultes-relais embauchés sont des femmes. Le niveau de formation initiale est plutôt élevé : la moitié a atteint le bac et 40% ont un niveau bac+2 et plus. 25% ont accédé à des formations complémentaires. L'âge moyen : entre 40 et 50 ans, 75% sont de nationalité française. Les employeurs sont à 80% des associations.

La lettre de la DIV – avril/mai 2006 n° 110

BTS DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2008
Épreuve écrite sur documents relatifs à la vie quotidienne et à ses activités, à l'action sociale et aux institutions.	Page : 8/8